



A mes yeux, le rôle du Gouvernement doit être de libérer les initiatives et d'offrir aux français les moyens de trouver des solutions pour valoriser leur talent et de mettre en œuvre leurs projets. C'est pour cette raison que j'ai souhaité créer le régime de l'auto-entrepreneur.

A partir du 1^{er} janvier 2009, tous ceux qui ont une idée ou un projet mais qui hésitent pourront « sauter le pas » sans être rebutés par la complexité administrative. Tou(te)s les Français(es) qui le souhaitent – salarié(e)s, retraité(e)s, fonctionnaires, chômeurs, étudiant(e)s, ... - pourront créer leur propre activité, en parallèle ou non de leur activité principale, de façon simple et rapide. Les formalités et les coûts liés à la création d'entreprise sont réduits à l'extrême et la relation avec l'administration sera facilitée.

Ce kit contient toutes les informations pour vous permettre de devenir auto-entrepreneur. Vous trouverez aussi bien des éléments informatifs : une description simplifiée du régime, un guide complet pour découvrir toutes les caractéristiques fiscales, sociales et déclaratives de ce régime, ainsi que les documents prêts à utiliser pour devenir auto-entrepreneur. Nous avons intégré les formulaires de déclaration d'activité et de déclaration mensuelle ou trimestrielle du chiffre d'affaires. Pour vous aider dans votre gestion au quotidien, nous avons joint également des exemples de factures, et un livre des recettes et le registre des achats pour pouvoir tenir simplement votre comptabilité. Enfin, vous trouverez également une déclaration de cessation d'activité, car arrêter d'être auto-entrepreneur est aussi facile que de le devenir.

Tous ces documents vous apporteront une réponse concrète et précise à la plupart de vos questions.

Si vous souhaitez plus d'informations ou procéder aux démarches administratives très rapidement en ligne, je vous invite à vous rendre sur le site internet officiel www.lautoentrepreneur.fr. Ce site contient toutes les informations utiles et vous permettra à partir du 1^{er} janvier 2009 de faire débiter rapidement leur activité puis de déclarer mensuellement ou trimestriellement votre chiffre d'affaires.

Ce dispositif est révolutionnaire par sa simplicité. Notre ambition est qu'avec le régime de l'auto-entrepreneur, les français(es) puissent faire fructifier leur talent en toute liberté et sans contraintes excessives.

Hervé Novelli

Secrétaire d'Etat chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme et des services